

AR PREFECTURE

016-200054047-20180621-2018_21_06_02-DE
Reçu le 02/07/2018

Le plan de financement des travaux d'aménagement est le suivant :

- Fonds Soutien à l'Investissement Public Local : 163 011.50 €
- Subvention exceptionnelle Ministère Intérieur : 6 000.00 €
- Conseil Départemental : 68 500.00 €
- LEADER : 89 169.90 €
- Autofinancement : 119 168.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter cette aide financière auprès du programme LEADER,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 22 juin 2018



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

